

LIÈGE

Michel (44), tué par un pétard

Ce jeudi après-midi, un drame s'est produit dans une entreprise de l'île Monsin, à Liège. Michaël, un père de famille de 44 ans, domicilié à Oreye, a perdu la vie. Le quadragénaire manipulait un pétard quand celui-ci lui a explosé au visage.

Ce jeudi, vers 15h, un tragique accident est survenu chez Cash Métal, une entreprise de traitement de déchets ferreux appartenant au groupe français Derichebourg. Un ouvrier manipulait des pétards en compagnie de plusieurs collègues quand le drame s'est produit.

« L'ouvrier a alors allumé un des pétards qui lui a explosé à la figure », a expliqué Pascale Malderrez, magistrat presse de l'Auditorat du travail de Liège.

L'homme n'a visiblement pas eu le temps de lancer l'explosif avant que celui-ci éclate. Plusieurs té-

moins étaient présents au moment des faits. Les secours ont donc rapidement été appelés sur place. La police de Liège, notamment, mais également une ambulance et un SMUR. À leur arrivée, il n'y avait malheureusement plus rien à faire pour sauver Michaël Pecoraro, un habitant d'Oreye âgé de 44 ans. Le quadragénaire était déjà décédé sous les yeux effarés de ses collègues et amis.

Dans les déchets

À ce stade, il semblerait que les pétards n'ont pas été amenés spécifiquement sur place pour amuser les ouvriers, mais qu'ils se sont plutôt retrouvés dans les déchets métalliques que l'entreprise traite chaque jour. Ils ont alors été découverts par les ouvriers qui ont décidé d'en manipuler quelques-uns, malgré le danger que cela pouvait représenter. Michaël Pecoraro avait 44 ans. Il



Michaël Pecoraro. © D.R.

avait deux enfants, un frère et des parents qui sont évidemment particulièrement choqués.

Sur les réseaux sociaux, les messages affluaient pour saluer la mémoire du quadragénaire. « Une belle personne partie trop tôt », saluaient certains, pendant qu'une large majorité des pensées allaient vers sa famille et ses enfants. ■

A.M.A.

PREMIÈRE EUROPÉENNE

Ce drone voit tout et c'est en Belgique



Il a volé de nuit sur une distance de 20 km et à une hauteur de 70m. © Protection UNIT

Un drone de Protection UNIT a réalisé, avec succès, une première mission de surveillance en aveugle et de nuit. Cela pour le compte d'une société publique de renom et sur une distance de... 20 km.

Le monde de la surveillance et du gardiennage est en perpétuelle évolution. Cette première européenne, réalisée par une entreprise belge, en est la preuve.

Protection UNIT peut d'ailleurs se targuer d'être à la pointe des dernières technologies. « Nous le faisons dans le but d'offrir à nos clients une qualité inégalée », explique ainsi Nicolas De Angelis, le CEO Belux de la société wallonne basée à Saint-Georges-sur-Meuse. Sa société, précise son porte-parole, Frédéric Leidgens, a été mandatée par une entreprise publique de renom afin d'effectuer une mission de surveillance nocturne sur une distance de 20 km.

On ne peut pas connaître le nom de cette société pour des raisons contractuelles. « Il s'agissait de repérer rapidement, avec l'aide d'une caméra technique HD, tout intrus dans une zone très vaste. Une mission réalisée avec succès par notre drone ». Un drone qui s'envolait toutes les heures, précise-t-il. « Il était commandé par deux de nos pilotes de drones chevronnés, à 70 mètres d'altitude ».

Et ce, sans vue, à une vitesse pouvant atteindre les 144 km/h! « Cet équipement offre une vue

d'ensemble sur tous types de sites, permettant de détecter de jour comme de nuit la provenance d'un éventuel incident. Les capacités de zoom des drones, qui peuvent identifier une information détaillée à près d'un kilomètre de distance, rendent ces outils indispen-

« Nos pilotes sont expérimentés et s'entraînent régulièrement pour assurer tous les types de missions »

sables à la sécurité d'aujourd'hui ».

Pour utiliser cette technologie, il faut aussi avoir les autorisations de la DGTA, la Direction Générale Transport Aérien. « Tout cela est en effet très réglementé ». Protection UNIT compte huit unités, dont la Drones Unit. « Nous avons aussi l'Event Unit, l'Airport Unit, la Dogs Unit ou encore la Vision Unit qui s'occupe de la télésurveillance. Chaque unité est complémentaire et la technologie ne remplace pas la sécurité physique. Par contre, elle la rend meilleure. Cela vaut aussi pour l'agent qui voit sa sécurité renforcée par rapport au gardiennage traditionnel ».

Protection UNIT emploie dix pilotes de drones diplômés (licence de télé pilotage). « Ils sont expérimentés et s'entraînent régulièrement pour être prêts et performants sur tous les types de missions. Les clients potentiels sont nombreux ».

Citons les zones de police, les services publics régionaux et fédéraux, les compagnies d'assurances, les sociétés de construction et de chemins de fer. « Cela peut aussi être utilisé pour surveiller les gros chantiers, par les services de secours, les sociétés agricoles, les organisateurs de gros événements ou encore la détection de vols et de personnes ». Notamment lors des inondations que nous avons connues l'été dernier.

Jusqu'à 200.000 €

La société liégeoise dispose de dix drones qui sont sans cesse mis à jour avec les dernières technologies. Leur prix varie suivant l'équipement mais cela peut aller jusqu'à 200.000 €. « La première européenne qui vient d'être accomplie par Protection UNIT montre à quel point celle-ci est attentive aux nouveaux développements proposés par le marché », conclut Nicolas De Angelis. « Cette prouesse vient également nous conforter dans l'importance de miser sur la qualité de la formation de nos pilotes qui ont pu relever ce nouveau défi et que je tiens à féliciter ».

PIERRE NIZET

CINÉMA

Un Belge remporte le César de la meilleure photo

Le Belge Christophe Beaucarne a remporté le César de Meilleure photo pour son travail sur le film « Illusions perdues », adaptation par Xavier Giannoli d'un roman d'Honoré de Balzac, qui s'ancre dans la France du 19^e siècle. Dans la catégorie Meilleur espoir féminin, une autre Belge, Salomé Dewaels, à l'affiche du même film, s'est inclinée face à Anamaria Vartolomei (L'Événement). Même sort pour sa partenaire Cécile de France, dans la catégorie Meilleure second rôle, qui a été devancée dans la course à la statuette par Aïssatou Diallo Sagna (La Fracture). ■

VACANCES

Forte affluence attendue à la côte

Les prévisions météo favorables entraînent un afflux de réservations dans les hôtels de la Côte, se réjouit l'office touristique Westhoek. Le taux d'occupation actuel pour samedi (75%) dépasse déjà la meilleure journée des vacances de Carnaval de l'an passé, malgré d'importantes disparités selon les stations. Au total, un cinquième des réservations proviennent de l'étranger, principalement des pays limitrophes. ■

INFANTICIDE

27 ans de prison pour Caroline Boreux



La cour d'assises du Brabant wallon a condamné vendredi soir Caroline Boreux, déclarée plus tôt dans la journée coupable de l'assassinat de sa fille âgée de six ans commis le 1er mars 2019 à Mont-Saint-Guibert, à 27 ans de réclusion. Dans la foulée du prononcé de l'arrêt, l'avocat général Laurent Gérard a requis l'arrestation immédiate de l'accusée. Celle-ci est actuellement sous bracelet électronique et le ministère public a dit craindre une fuite à l'étranger ou une tentative de suicide. ■

RECORD

L'inflation est à 8,04 % en février

L'inflation est passée de 7,59 % en janvier à 8,04 % en février, soit son niveau le plus élevé depuis mars 1983, mois durant lequel elle s'élevait à 8,92 %, indique l'office statistique belge Statbel. Le taux d'inflation hors produits énergétiques a grimpé, lui, en février pour atteindre 3,28 %, contre 2,85 % en janvier et 2,35 % en décembre. L'inflation des produits alimentaires (y compris les boissons alcoolisées) s'élève ce mois-ci à 3,84 % contre 2,26 % le mois précédent. La forte hausse de l'inflation ces derniers mois est due aux produits énergétiques. ■

C'EST CONFIRMÉ

Vaccin obligatoire pour les soignants

Le Conseil des ministres a approuvé ce vendredi l'inscription dans la loi de la vaccination obligatoire des soignants.



Incertitude sur la date. © News

L'annonce de l'obligation vaccinale a été faite par le ministre des Affaires sociales et de la Santé, Frank Vandenbroucke. Le moment où celle-ci sera organisée n'est toutefois pas encore définitivement établi. Le ministre évoque « le moment opportun », c'est-à-dire le moment le plus pertinent selon la situation épidémiologique. Il fixe le 1^{er} juillet, la date pouvant encore changer par arrêté royal. L'accord intervenu en novembre dernier au sein du gouvernement portait sur le 1^{er} avril.

Le sujet a manqué de provoquer une crise au sein de la majorité, à la suite de la réaction très négative des syndicats. Le PS avait alors estimé qu'une obligation vaccinale du personnel soignant devait s'inscrire dans le cadre d'une obligation vaccinale générale. Un système complexe avait été élaboré, reposant sur deux phases, la première étant transitoire et s'étendant du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, et la possible suspension du contrat de travail pour les récalcitrants. La première période est supprimée. La mise en œuvre de l'obligation sera entourée d'une série d'avis. Le ministre sollicitera le Conseil supérieur de la santé et la Task force vaccination à propos de la situation épidémiologique et la nécessité, l'utilité ainsi que le moment optimal d'une vaccination obligatoire de ce personnel. Et il sera demandé aux Risk Assessment Group (RAG) et Risk Management Group (RMG) de donner un avis sur le risque de recrudescence ou

de reprise de la pandémie et d'évaluer si ce risque est suffisamment élevé à ce moment-là pour justifier une vaccination obligatoire du personnel soignant.

Qui va piano...

Ces avis seront transmis au gouvernement au plus tard le 10 mai. S'il ressort des avis que la situation épidémiologique ne présente pas de risque particulier, l'obligation vaccinale ne sera pas activée au 1^{er} juillet 2022 et sera reportée à une date ultérieure à déterminer.

Le ministre a insisté sur le « mur de défense » qu'il fallait construire « autour de nos soins et dans nos soins » pour justifier l'importance d'une vaccination du personnel soignant.

Les dates d'échéance ont été repoussées mais le ministre a averti : « Il faut être prêt à tout moment. Une leçon essentielle à tirer de cette crise est qu'il est crucial d'être préparé au mieux pour pouvoir réagir rapidement dès que c'est nécessaire ». ■

CODE JAUNE

D'ici le 20 mars prochain

Les conditions pour que le baromètre corona passe en code jaune pourraient être réunies d'ici le 20 mars. C'est ce qu'a déclaré vendredi le virologue Steven Van Gucht lors du point presse du Centre de crise et de l'Institut de santé publique Sciensano concernant la situation épidémiologique en Belgique.

Pour passer au code jaune, il doit y avoir moins de 300 patients dans les unités de soins in-

tensifs et pas plus de 65 admissions à l'hôpital par jour. Depuis mardi, il y a eu moins de 300 patients Covid dans les unités de soins intensifs, la première condition est donc déjà remplie. Cependant, 179 admissions à l'hôpital sont encore enregistrées quotidiennement. « Si la tendance actuelle se poursuit, d'ici début mars, nous pourrions être en dessous de 150 admissions hospitalières par jour », a affirmé Steven Van Gucht. ■

MARCHE-EN-FAMENNE

Les pompes à essence prises d'assaut

La hausse du prix de l'énergie et du carburant devient de plus en plus difficile à vivre pour de nombreux Belges. Ce vendredi, des gens se sont rués sur les pompes à essence avant la nouvelle hausse du prix annoncée pour ce samedi. On se rappelle des files impressionnantes devant les grandes surfaces au début de la pandémie. Ce vendredi, les images des files devant les pompes à essence rappelaient ce souvenir. Les habitants de la province de Luxembourg sont habitués de franchir la frontière luxembourgeoise pour faire le plein. C'est ce qu'on appelle le fameux « tourisme à la pompe ». Mais le Grand-Duché est aussi fortement impacté. Les Luxembourgeois se ruent donc sur les pompes de leur province. Dès ce samedi, le diesel et l'essence atteindront des prix records. C'est un nouveau coup dur



Les files s'allongent. © DR

pour le portefeuille de nombreuses familles. L'essence 95 affichera un prix maximal de 1,89, soit une hausse de 7 cents. Le prix maximal de l'essence 98 atteindra lui un montant de 1,977 euro par litre, soit une hausse de 6,9 cents. Quant au diesel, il augmentera de 8,1 centimes pour atteindre le prix de 1,9270 le litre. ■